



Programme de formation

➤➤ COMMENT METTRE EN PLACE UN PCS OPERATIONNEL ◀◀

PROGRAMME JOUR 1	
08h30 - 09h15 :	Tour de table et accueil des participants
09h15 - 10h15 :	Organisation de la sécurité civile et responsabilités du maire
10h15 - 10h30 :	Pause
10h30 - 12h00 :	Méthodologie d'élaboration du PCS et difficultés récurrentes (1/2) <i>Conduite de projet, diagnostic des risques et définition des stratégies d'action, alerte et information des populations, recensement des moyens</i>
12h00 - 13h30 :	Repas sur place
13h30 - 15h30 :	Méthodologie d'élaboration du PCS et difficultés récurrentes (2/2) <i>Organisation communale de crise, réalisation des outils opérationnels, DICRIM, pérennisation du projet dans le temps</i>
15h30 - 15h45 :	Pause
15h45 - 17h30 :	Fond et forme du PCS : étude de plans existants

PROGRAMME JOUR 2	
08h30 - 10h30 :	L'organisation de crise au niveau communal
10h30 - 10h45 :	Pause
10h45 - 12h00 :	Mise en situation : exercice sur table
12h00 - 13h30 :	Repas sur place
13h30 - 14h30 :	PCS et interfaces : PPMS, PICS, RCSC, PFMS
14h30 - 14h45 :	Pause
14h45 - 16h00 :	Retour d'expérience d'une collectivité
16h00 - 16h30 :	Bilan de la formation